Déclaration FO au CCE du 6/12
Promotion ETAM au statut Cadre

Un projet pour faciliter le passage des ETAM au statut cadre, mais à quel prix ?

En octobre dernier, la direction a ouvert des négociations pour faire évoluer l'accord de 1990 et son avenant de 2000, fixant les conditions de la promotion des ETAM au statut cadre.

Pourquoi modifier l'accord ?

La direction met en avant les résultats d'une enquête menée sur le sujet par Vigeo, pointant les défauts du système actuel :
complexité *(trop de filières)*, **lourdeur** *(trop d'étapes de sélection, trop de tests)*, **longueur** *(sélection + formation = 7 ans pour la filière diplômante, 4,5 ans pour la filière promotion en cours de carrière)*, **critères de sélection** mécaniques et mauvaise **lisibilité**.

Quelles modifications concrètes ?

L'essentiel des modifications consiste à passer de 4 à 2 filières, avec des critères davantage centrés sur les responsabilités, l'expérience et les compétences et un processus plus rapide.

La position de FO

Nous sommes, bien évidemment, favorables à l'amélioration d'un dispositif qui permet la promotion sociale des ETAM et renforce la diversité des profils managériaux de notre entreprise.
De même que nous ne pouvons qu'encourager les objectifs affichés de simplification et d'accélération des processus.

FO le Syndicat libre et indépendant !

Tél : +33 (1) 76 84 14 73 - Fax : +33 (1) 76 84 14 74 - Mail : fo.central@renault.com - Site : www.fo-renault.com

Pourquoi tant de précipitation ?

Nous avons été surpris de l'empressement de la direction générale sur ces négociations, comme s'il était soudain impératif de conclure avant la fin de l'année, la simple modification d'un accord qui a déjà… 11 ans !
Surtout que sous la pression de 2 organisations syndicales (la CFDT et la CGT), elle avait balayé d'un revers de main, non sans une certaine condescendance, la possibilité de rentrer dans une négociation en 2010 sur la rémunération des ETAM.

La question du financement est centrale !

C'est pourquoi nous avons regardé les chiffres de plus près, à la lumière de cette déclaration de la direction générale, reprise en préambule du projet d'accord :
« *les modifications introduites doivent permettre à un nombre* ***accru*** *d'ETAM d'être potentiellement candidats à une filière de promotion au statut cadre…* »

Bien sûr, nous ne contestons pas le bien-fondé de cette affirmation. **Mais** nous posons une question :

« Sachant que la promotion d'en moyenne 120 ETAM au statut cadre représente environ 1 million d'euros de rémunération supplémentaire, et que le nouveau système pourrait quasiment faire doubler ces chiffres, sur quel budget la direction générale envisage-t-elle d'imputer le financement ? »

Alors, dans un souci d'équité, FO n'acceptera pas de signer dans la précipitation, avant les Négociations Salariales, un accord qui donnerait à la direction générale un prétexte pour minorer l'enveloppe de l'AG et ainsi pénaliser la presque totalité des salariés qui attendent une augmentation substantielle de leur pouvoir d'achat!

Aujourd'hui, sur ce projet, FO s'abstiendra.